

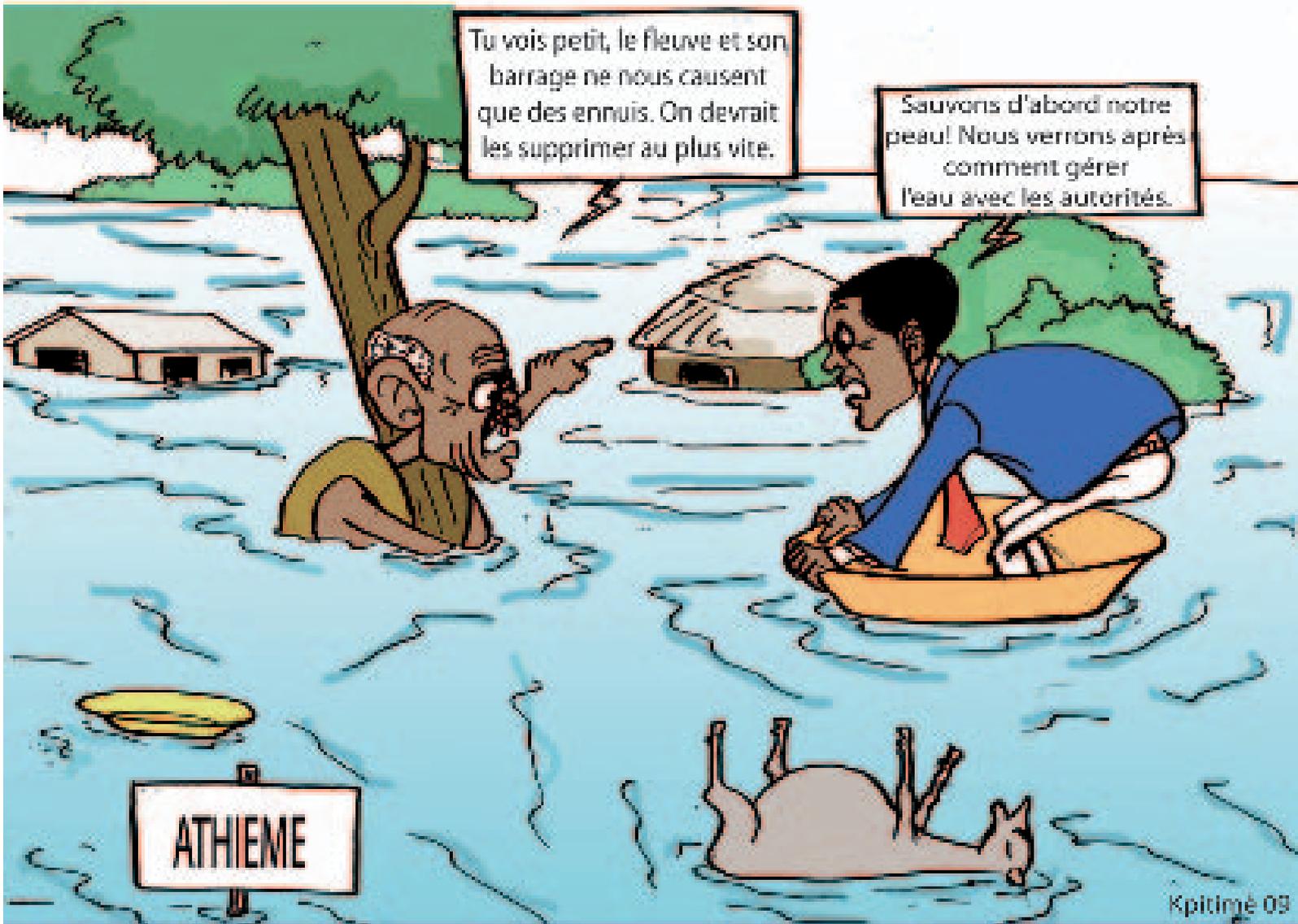
INF'



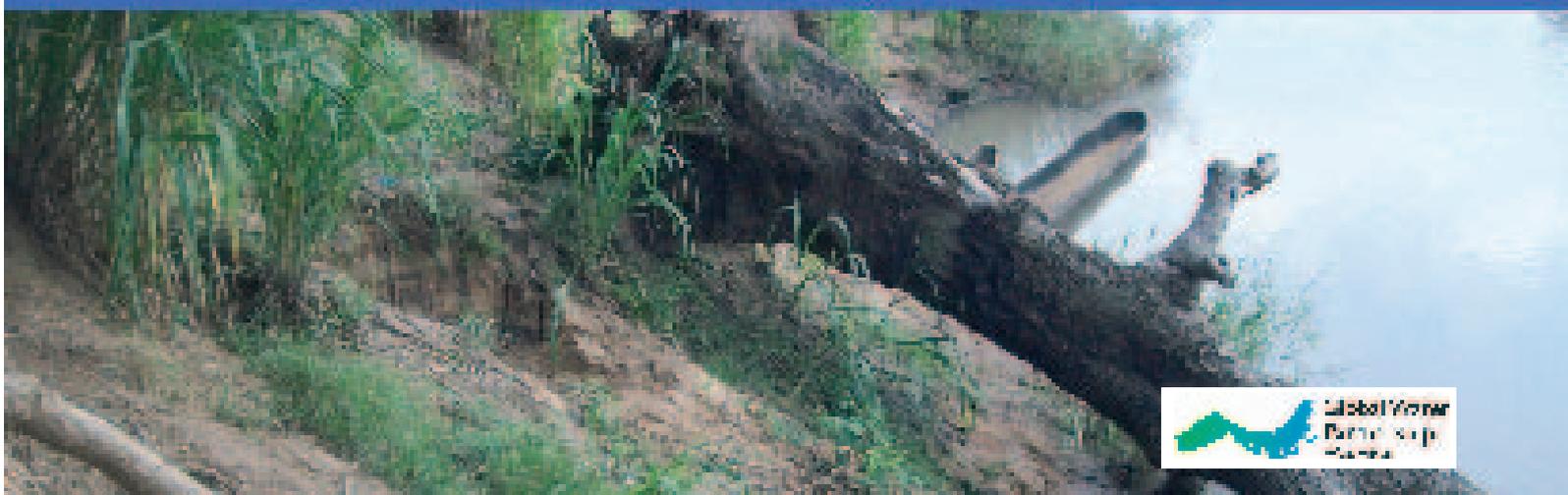
Atelier Régional des Médias sur la Gestion des Eaux Partagées en Afrique de l'Ouest

BASSINS HYDROGRAPHIQUES DU BENIN

ATHIEME DISPARAIT SOUS LES EAUX DU MONO



NANGBETO : Quand la source d'énergie devient source de malheurs



SOMMAIRE

EDITORIAL

Page 3

ANALYSE

NANGBETO : Quand la source d'énergie devient source de malheurs *Page 4*

ZOOM

Gestion des eaux partagées en Afrique de l'Ouest : Les professionnels des médias outillés *Page 5*

Conséquences de la non maîtrise des eaux des bassins hydrographiques du Bénin : Athiéme disparaît sous les eaux du Mono *Page 6*

RENCONTRE

M. Benjamin Ablo, Maire de Grand-Popo « Nous n'avons pas d'eau à boire, pourtant nous sommes entourés d'eau » *Page 8*

COMMUNICATION

Gestion des eaux partagées par les collectivités locales Une étude de cas du bassin transfrontalier du Mono *Page 11*

EAUX : Une gestion commune pour des ressources partagées *Page 12*

Convention 97 des Nations Unies sur les cours d'eau internationaux : Un outil de gestion des eaux transfrontalières en Afrique de l'Ouest *Page 13*

FOCUS

L'eau, source de vie ou de conflit : Le paradoxe Mono *Page 14*

Les instruments de gestion des eaux partagées: Assurer une meilleure gestion des eaux transfrontalières *Page 16*

REPORTAGE

FLEUVE MONO : Une richesse qui ne nourrit plus *Page 17*

OPINION

Conflits potentiels autour des eaux partagées en AO, selon des experts : Exhortation aux Nations à Ratifier la Convention sur les cours d'eaux *Page 18*

Fleuve Mono: Installation du Barrage. Les Conséquences *Page 20*

RENCONTRE

Nikoue-Condji : Une vie au rythme du fleuve *Page 21*

Bulletin d'information sur l'eau et l'environnement

Directeur de publication

Dam MOGBANTE

Rédacteur en Chef

Sidi COULIBALY

Rédaction

Sani ABOUBACAR (Niger)
Hénoc ALLAGBE (Bénin)
Obi AMAKO (Nigeria)
Alain ASSOGBA (Bénin)
Dzifa AZUMAH (Ghana)
Oulimata DIOP (Sénégal)
Virgil HOUSSOU (Bénin)
Diane Aurone KINDJI (Bénin)
Bonaventure KITI (Bénin)
Assane KONE (Mali)
Kouakou MARA (Guinée)
Michael SIMIRE (Nigeria)
Alain TOSSOUNON (Bénin)
Cheick B. SIGUE (Burkina)

Illustration

KPITIME (Bénin)
Constant TONAKPA (Bénin)
O. AMAKO (Nigeria)

Maquette et création

DREAM Concept

Tél. : 0022997571544/0022995221234

E-mail : dreamconcept@email.com

Impression :

Studio Yipin Créations / Imprimerie

Tél.: +226 50 47 60 79 / 70 20 65 38

Burkina Faso

Les opinions exprimées dans ce magazine ne sont pas celles du GWP-AO et n'engagent que leurs auteurs.



Projet d'Appui à la Sécurité en Eau de l'Afrique de l'Ouest financée par l'Union Européenne et le Partenariat Mondial de l'Eau

Par **Dam MOGBANTE** (*Secrétaire Exécutif du GWP/AO*)

EDITORIAL

Que d'évènements en quelques jours, cinq exactement ! Ceci est une expérience que le Partenariat Ouest Africain de l'Eau (GWP/AO) et le Partenariat National de l'Eau (PNE) du Bénin ont voulu partager avec les femmes et hommes de médias de la sous région ouest africaine.

Depuis décembre 2007 à Bamako (Mali), l'engagement a été pris par le GWP/AO pour faciliter des rencontres annuelles d'échanges des journalistes une fois par année dans un pays de la région sur une période de trois ans au moins. La rencontre de Bamako s'est tenue autour de la problématique « GIRE et environnement, quel rôle pour la presse en Afrique de l'Ouest? ». En 2008, on s'est retrouvé à Niamey autour du thème « Changements climatiques et ressources en eau : la problématique de la GIRE au Niger ». Cette rencontre élargie à un groupe de parlementaires du Niger a permis de s'imprégner davantage des défis liés aux changements climatiques auxquels la région de l'Afrique de l'Ouest fait face depuis quelque temps et les conséquences liées à l'évolution de ce phénomène dans les prochaines années, et ce, en fonction des tendances observées par les modèles de prévision.

Cotonou 2009, nous a offert l'opportunité d'unir notre voix commune avec celle de la communauté mondiale de la difficile problématique de la gestion des cours d'eaux partagés et plus précisément de l'apport des médias dans l'animation de ce débat sur la question, en vue d'impulser des décisions politiques opportunes. L'importance de ce thème a plusieurs fois été mise en exergue pour l'Afrique de l'Ouest, une région où tous les pays partagent avec au moins un voisin un cours d'eau à l'exception des Iles du Cap Vert.

Les articles qui suivent retracent tout ce qui a été vécu durant ces cinq jours que nous avons passés ensemble. Quatre temps forts ont marqué l'atelier: des exposés en salle par des spécialistes pendant une journée ; un débat de panel constitué d'experts, d'autorités politiques au niveau national ; mais aussi une sortie de terrain à Grand Popo et Athiémié notamment où les journalistes ont pu échanger avec les populations et les autorités locales sur les défis liés à la gestion du fleuve Mono que partagent le Bénin et le Togo. Le quatrième temps fort est constitué de ce journal que vous lisez écrit par les journalistes de la presse écrite, trois magazines audio (10 à 15mn) et un entretien audio (8mn) pour les journalistes de radio et télévision.

C'est le lieu de remercier tous les journalistes (radio, télévision, presse écrite y compris les caricaturistes) qui se sont prêtés à cet exercice. Un grand merci à toute l'équipe du Partenariat National de l'Eau (PNE) du Bénin pour son



Dam MOGBANTE Secrétaire Exécutif du GWP/AO

appui à l'organisation parfaite de cet atelier. Nos remerciements vont à la Commission de l'Union Européenne et le Partenariat Mondial de l'Eau (GWP) qui ont accepté de financer dans le cadre de la Facilité ACP/UE de l'Eau, le programme de travail du GWP/AO pour un montant de 2,5 millions d'Euros . C'est ce « programme d'Appui à la Sécurité en eau de l'Afrique de l'Ouest par le renforcement des capacités des acteurs, base de la gestion intégrée des ressources en eau » qui a permis la tenue de cet atelier.

Ainsi, le GWP-AO reste fidèle à la philosophie de « Construire des alliances et renforcer les capacités institutionnelles de ses membres afin d'encourager et de fortifier des réseaux de recherche, d'expertise et d'information sur la gestion intégrée des ressources en eau » tout en appuyant les Etats dans la gestion durable de leurs ressources en eau conforme à la mission globale du GWP.

Les hommes et femmes de média ont une place particulière pour accompagner les acteurs dans la prise de conscience individuelle et collective sur les enjeux majeurs qui se présentent à nous ; ils sont aussi le maillon capital pour interpeler les hommes politiques à prendre des décisions idoines conformes aux aspirations des populations et nous venons encore une fois de le démontrer !

Projet d'appui à la sécurité en eau de l'Afrique de l'Ouest (PIWAG)
ATELIER REGIONAL DES MEDIAS SUR LA GESTION
DES EAUX PARTAGEES EN AFRIQUE DE L'OUEST
Cotonou, HOTEL DU LAC, 20-24 Juillet 2009

ANALYSE

Par Alain TOSSOUNON (*Le Municipal / Bénin*)**NANGBETO : Quand la source d'énergie devient source de malheurs**

Réalisé pour induire un impact économique durable avec la fourniture de l'énergie, le barrage hydro-électrique de Nangbeto sur le fleuve Mono est vraisemblablement un désastre pour les communautés de Grand-Popo et d'Athiémé. Avec chaque année, des inondations inattendues aux conséquences dramatiques dans des communes aux budgets médiocres, le cri d'alarme des autorités locales n'est toujours pas entendu.

Jadis phénomène naturel cyclique, les inondations sont devenues le lot quotidien des populations des communes de Grand-Popo et d'Athiémé après l'érection du barrage de Nangbeto. Aujourd'hui, l'avènement de cet ouvrage est ni plus ni moins, un mauvais sort jeté sur ces communautés condamnées à subir la colère des eaux.

En 2007, selon les estimations du Chef service développement local de la mairie de Grand-Popo, M. Agbeti Kokou Fostin, les inondations ont duré exceptionnellement 60 jours et fait 2 morts, 6 blessés et d'énormes dégâts matériels. 12.839 habitants de la commune se sont retrouvés sans abris, 3.337ha de cultures agricoles ont été détruites ou emportées et 1918 animaux ont été décimés. Au niveau des infrastructures, les dommages sont tout aussi importants : 2009 cases ont été démolies et 13 salles de classe endommagées.

La mairie pointe les doigts sur le barrage de Nangbeto pour expliquer ce drame. Les lâchées d'eau qui font le bonheur d'une partie de la population togolaise et béninoise (le barrage produit annuellement 140 gwh d'électricité) constituent un véritable calvaire pour d'autres.

Le barrage a été installé sur le fleuve Mono qui prend sa source au Bénin, traverse le Togo et se jette dans la mer, au Bénin, à Grand Popo. Le Mono forme la frontière naturelle entre les deux pays sur plus de 80 km.

Ainsi, déjà éprouvées par les inondations cycliques, les lâchées d'eau du barrage ne constituent nullement un salut pour les communes de Grand-Popo et d'Athiémé dont les autorités ne cessent de lancer des cris d'alarme. « Nous ne tirons aucun bénéfice du barrage. Ces lâchées d'eau ne nous laissent que des effets nocifs », martèle le maire de Grand-Popo, Benjamin Ablo dont la commune vaste de 289km², est inondable sur 62% de ses terres. Aujourd'hui, comme le témoigne son homologue d'Athiémé, « le barrage est venu accentuer la crue », laissant derrière lui un cortège de dégâts chaque année.

Pour le chef service de développement local de la commune de Grand-Popo, depuis 1988, un an après la mise en service du barrage, les lâchées d'eaux opérées par la Communauté Electrique du Bénin (CEB), la société mixte de gestion du barrage, les crues devenues régulières provoquent des inondations renforcées. Ces inondations se sont manifestées féroce­ment courant août, septembre et octobre des années 1991, 1995, 1999, 2003, 2006, 2007 et 2008 ajoute-il.

A Athiémé où aucun exercice d'évaluation n'a été fait jusque-là, selon le maire, plusieurs localités sont menacées de disparition. C'est le cas des villages de Akplo, Tokpamè, Anoukoui dans l'arrondissement d'Atchannou ou de Ahiwédji dans l'arrondissement d'Athiémé...

L'appel au secours des autorités locales

Face à l'ampleur des inondations avec leur lot de dégâts chaque année, les autorités locales sont dans le désarroi et restent jusque là impuissantes. Car, pour des communes dont les budgets ne font que 500 millions, les autorités locales ne peuvent aucunement y faire face. « Il nous faut des investissements lourds et nous n'avons pas d'argent », se désole le maire d'Athiémé. Le programme intégré des ressources en eau, élaboré comme réponse à l'évasion de l'eau par la mairie de Grand-Popo et qui peine à avoir l'assentiment des communes victimes, est loin d'être une panacée.

Ainsi, incapables de voler au secours des communautés, les autorités locales désabusées ne cessent d'interpeller les autorités centrales. Un appel qui, jusque-là ne semble pas être entendu. En tout état de cause, les communautés, comme les précédentes années, continuent de vivre leur calvaire au bord d'un fleuve qui, quelques années auparavant, faisait leur prospérité. Le conseiller Joseph Amavi, Midjressou de la commune d'Athiémé, se souvient comme si c'était hier : « Avant Nangbeto, Athiémé était une commune reluisante où l'agriculture du palmier à huile était une activité florissante ». Chaque fois que les inondations surgissent, les cultures ne sont guère épargnées. Alors qu'il ne voit transparaître aucun espoir, le dialogue semblant au point mort entre la CEB et les populations des deux rives du fleuve, il ne manque pas d'exprimer de vives inquiétudes face au projet de construction d'un autre barrage appelé « Adjarrala ».

Pour l'heure, les communautés qui vivent dans la hantise des prochaines inondations semblent laissées à elles-mêmes. Et même si l'aménagement ou la viabilisation du fleuve est inscrit dans le programme du gouvernement, elles ne fondent aucun espoir de voir leur vie s'améliorer. Avec Nangbeto, la vie s'est arrêtée à Grand-Popo et à Athiémé. La source d'énergie est loin d'être une source de progrès pour ces communautés qui continuent de vivre dans l'obscurité.

Par Bonaventure KITI (*Notre temps / Bénin*)**ZOOM**

Gestion des eaux partagées en Afrique de l'Ouest Les professionnels des médias outillés

Dans le cadre des activités du Projet d'Appui à la sécurité en eau de l'Afrique de l'ouest (PIWAG), le Partenariat Ouest Africain de l'eau avec l'appui financier de l'Union européenne et du Global Water Partnership a organisé du 20 au 24 juillet 2009 à Cotonou, un atelier régional à l'intention des hommes et femmes de médias.



Les professionnels des médias avec les autorités locales de Grand-Popo

Une trentaine de professionnels des médias venus de douze pays de la sous région ont, pendant cinq jours, à travers de communications suivies de débats, renforcé leurs capacités sur la problématique de la gestion des eaux partagées en Afrique de l'Ouest.

Les participants ont eu droit à plusieurs communications sur la notion des eaux partagées, la Convention 97 des Nations Unies, l'étude de cas de l'UNESCO sur la gestion du bassin partagé du Mono et la vision partagée de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN).

A l'ouverture de l'atelier, M. André Toupé, vice-président du Partenariat National de l'Eau du Bénin (Pne-Bénin), a mis l'accent sur l'importance qui est accordée aux questions d'utilisation des ressources en eau, surtout lorsqu'elles sont des cours d'eau internationaux ou partagés. Pour sa part, M. Dam Mogbante, Secrétaire exécutif du Partenariat Ouest Africain de l'Eau a fait observer que l'initiative de la tenue d'un atelier régional annuel est partie du constat que les journalistes ne se sentent généralement concernés par la problématique de l'eau que lorsqu'il survient une pénurie, une catastrophe, ou un fait divers censé intéresser les lecteurs, auditeurs ou téléspec-

tateurs. Pour lui, l'atelier de Cotonou reste une étape très déterminante dans la mesure où elle s'inscrit dans la droite ligne de la nouvelle stratégie qui oriente les interventions de son institution.

Quant à Mme Bintou Taro Chabi, Directrice adjointe de cabinet du ministre de l'Energie et de l'Eau, elle a souligné que la gestion de l'eau en tant que ressource naturelle d'importance au niveau du système climatique impose des exigences de coopération. C'est pourquoi, insiste Mme la directrice adjointe de cabinet, le gouvernement du Bénin s'emploie à promouvoir une gestion et une utilisation rationnelle des ressources en eau du pays, pour à la fois satisfaire les besoins domestiques en eau potable et aussi assurer la croissance des activités agricoles et industrielles et renforcer la coopération avec les Etats partageant les mêmes ressources en eau.

Après ces communications et les riches débats qui les ont suivies, les journalistes sont allés s'imprégner des réalités de terrain en descendant dans les communes de Grand-Popo et d'Atchiémé situées au sud-ouest du Bénin et traversées par le fleuve Mono, cours d'eau partagé par le Bénin et le Togo.

ZOOM

Par A.P. Virgil HOUESSOU (L'Événement Précis / Bénin)

Conséquences de la non maîtrise des eaux des bassins hydrographiques du Bénin Athiémé disparaît sous les eaux du Mono

L'eau fait mal dans la commune d'Athiémé. Les populations souffrent de la proximité du fleuve Mono qui apparaît désormais comme le résumé de tous leurs malheurs. Les conséquences sont nombreuses au point où elles ne veulent plus en entendre parler. Zoom sur l'ampleur du drame.

« Si on soumet la disparition du fleuve Mono au vote de la population d'Athiémé, je suis sûr que le "Oui" l'emportera parce que nous n'avons plus conscience de la richesse qu'il constitue. Nous n'en tirons que malheurs ». Cette réaction catégorique de Joseph Anani, maire de la commune d'Athiémé – 110 km au nord ouest de Cotonou – traduit le sentiment général de la population. En souhaitant la disparition du fleuve Mono, un sage octogénaire trouve que cela n'aura aucune incidence. L'amertume des populations d'Athiémé, riveraines du fleuve Mono qui sert de frontière naturelle entre le Bénin et le Togo, révèle le drame qu'elles vivent. Le poisson manque, la berge s'érode, les cultures sont détruites, le patrimoine s'évapore.

Il y a encore vingt ans, Athiémé pouvait s'enorgueillir de la proximité de ce fleuve qui lui procurait d'énormes avantages. Eaux poissonneuses, fertilité de la berge, forte productivité du palmier à huile... « C'est grâce au palmier à huile que notre ville est devenue, au cours de la période coloniale, le chef lieu du cercle du Grand Mono (actuels départements du Mono et du Couffo : Ndlr). En raison de ses produits dérivés très prisés sur le marché, les Français avaient construit le chemin de fer jusqu'à Athiémé qui devient ainsi une ville administrative et commerciale où florissaient de grandes maisons de négoce », raconte le maire d'Athiémé pour illustrer le passé glorieux de sa ville natale. La résidence du commandant de cercle d'alors, un vestige patrimonial et cultuel, devenue la résidence du maire actuel est menacée par les eaux. La preuve que l'eau n'épargne personne à Athiémé, même pas l'autorité.

Tout a commencé en 1947. Lors de l'exceptionnelle crue, l'eau a emporté le "prestige" d'Athiémé que la ville de Lokossa, actuel chef lieu des départements du Mono et du Couffo, a récupéré. L'ampleur du désastre qui a détruit les chemins de fer avait délogé l'administrateur colonial et les commerçants. Cette sinistre parenthèse n'a pas émoussé la détermination des populations qui ont cru en leurs rêves pour reconstruire leur ville. La flamme de la renaissance est entretenue jusqu'à la fin des années 80 à l'avènement du barrage hydroélectrique de Nagbéto, une initiative commune des deux pays riverains, le Bénin et le Togo. C'est le début de l'enfer.

Un bien qui fait mal

L'absence d'une étude environnementale appropriée avant la construction du barrage cause d'énormes dégâts, parfois, fatals. Les poissons autrefois abondants dans le



Erosion de la berge au niveau de l'embarcadere à Athiémé

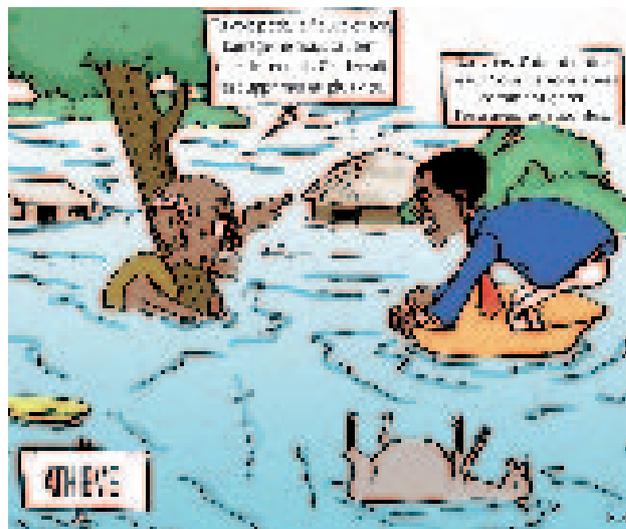
fleuve sont désormais retenus en amont du barrage en territoire togolais. Après plusieurs randonnées improductives sur l'eau, les pêcheurs se sont résolus à abandonner leurs terres pour s'installer sur les bords du Lac Toho dans les communes environnantes. D'autres se sont reconvertis dans la conduite des taxi-moto et d'autres activités moins rentables. Les jeunes ont émigré vers les grandes agglomérations telles que Lokossa, Comè, Lomé et Cotonou. Athiémé s'est vidée de ses bras valides. Ceux qui sont restés pour s'occuper de l'exploitation de leurs riches terres en bordure du fleuve vivent dans la hantise permanente des prochaines inondations. Les lâchées d'eau du barrage de Nagbéto s'ajoutent aux abondantes eaux logées dans les sols hydromorphes et occasionnent des inondations cycliques très dévastatrices dont l'ampleur négative est souvent sans limite. Joseph Midjressou, un élu communal, témoigne : « Auparavant, nous ne subissions l'inondation que tous les cinq ans, mais aujourd'hui l'inondation arrive tous les ans et parfois deux fois dans l'année ». Son collègue conseiller Gaspard Acakpo précise : « Nous sommes maintenant en juillet et nous plions déjà nos bagages en attendant l'envahisseur ». L'utilisation du terme envahisseur dénote de la vitesse d'expansion et de destruction du phénomène. Le maire d'Athiémé explique : « Tout est une question de minute quand l'eau du fleuve monte subitement et submerge tout sur son passage avec un fort courant qui emporte parfois les paysans qui sont dans leurs champs au moment des lâchées d'eau à Nagbéto. Les populations qui échappent à la furie du

fleuve se retrouvent, malgré eux, subitement appartenant à une autre nationalité. C'est le cas d'une partie du village de Hadjivi, béninois depuis l'origine, qui se retrouve désormais du côté togolais sous le diktat des méandres créés par les lâchées du barrage. « Ils ne l'acceptent pas. Nous ne sommes pas non plus d'accord de perdre une partie de notre territoire au profit du Togo voisin bien que le fleuve soit une frontière naturelle », regrette le maire. Le Mono crée ainsi un risque de conflit territorial qui peut subvenir à tout instant. Au-delà des pertes de terres, c'est aussi l'histoire d'Athiémé qui plonge dans l'abîme. Des arbres centenaires qui constituent le patrimoine historique sont déracinés à cause de la berge qui se dégrade. Le dernier kapokier est en sursis. Les trois quarts de ses racines, totalement nues sans support, attendent de répondre à l'invite des eaux. « D'ici septembre, le fleuve va l'emporter », assure le maire qui appelle les journalistes à l'aide : « Criez avec nous notre désespoir pour qu'on nous trouve des solutions. »

23 milliards pour sauver la localité

Les solutions ne manquent pas. Elles se résument à la maîtrise de l'eau qui passe par trois possibilités selon Désiré Sessou, cadre natif d'Athiémé. Elles sont de trois ordres et ont un caractère national, sous régional et régional. La plus importante est l'initiative de projets sous régionaux et régionaux sur l'exploitation du fleuve en faveur de l'intégration sous régionales. Désiré Sessou expose : « Il faut la construction d'un pont sur le fleuve et des déversoirs par endiguement pour arrêter les dégâts, doper l'agriculture et la pisciculture sur les deux rives et propulser le développement des échanges commerciaux entre le Nigeria, le Bénin, le Togo, le Ghana, la Côte d'Ivoire. Un pont sur le Mono à Athiémé peut faire gagner

ZOOM



80 km pour certains commerçants nigériens qui vont au Togo ou au Ghana ». Ce projet d'un montant de 23 milliards de francs Cfa, piloté par la section italienne des Béninois de l'extérieur, a l'appui de certains partenaires au développement qui exigent que le Bénin et le Togo prennent des engagements ». Ces engagements se font attendre par manque d'un cadre de concertation entre les deux pays pour l'exploitation des ressources en eau du fleuve Mono. Au même moment les populations s'impatientent avec un filet d'espoir qu'une solution sera trouvée tôt ou tard afin que la maîtrise de l'eau profite aux générations futures et relance la culture du palmier à huile.

A l'école de l'ABN et sous la protection de la convention 97

L'absence d'une autorité pour la gestion de l'eau du fleuve Mono est à la base des difficultés à répondre aux conditionnalités des bailleurs de fonds pour le financement du projet sus évoqué avec l'abandon des populations dans leurs souffrances. Cela limite les opportunités que constitue ce cours d'eau. La mise en place d'infrastructures communes comme le barrage de Nangbéto et bientôt celui d'Adjarrala est insuffisante. L'instauration d'une structure inspirée du cas de l'Autorité du bassin du Niger pourrait être la solution adéquate qui crée l'espace de dialogue avec la collaboration des autres pays de la sous région pour intégrer le fleuve dans les stratégies sous régionales de développement. Ces stratégies pourraient aboutir à des plans périodiques de développement des ressources en eau de manière durable et équitable, soutenus par des investissements importants afin de promouvoir la prospérité, la sécurité et la paix entre les populations du bassin du Mono, au renforcement du cadre juridique et institutionnel propice au dialogue et à la concertation pour l'action coopérative entre les deux Etats. L'exemple de la vision partagée de l'ABN est un cas d'école puisque cette institution qui regroupe plusieurs pays a pu permettre d'échanger et de trouver des solutions durables pour de nombreux problèmes et conflits. L'accélération du processus de ratification de la Convention de 97 avec ses contraintes est aussi une solution qui va contribuer à dédommager les populations d'Athiémé qui vivent les conséquences néfastes du barrage de Nangbéto sans en tirer de réels profits.

RENCONTREPar **Alain Assogba** (*La Nouvelle Tribune / Bénin*)**M. Benjamin Ablo, Maire de Grand-Popo****« Nous n'avons pas d'eau à boire, pourtant nous sommes entourés d'eau »**

Le fleuve Mono est source de nombreux problèmes pour les populations de la commune de Grand-Popo : inondations fréquentes, manque d'eau potable, manque d'électricité, et bien d'autres. Pour appréhender l'origine de ces paradoxes et les solutions envisagées pour les juguler, nous avons rencontré le maire de la commune, M. Benjamin Ablo. Il a, entre autres, pointé un doigt accusateur sur le barrage de Nangbéto, tout en évoquant l'accueil plutôt favorable des populations pour ces inondations, aux effets fertilisants.

Info : Peut-on dire monsieur le maire qu'en matière d'eau, Grand Popo est comme un cordonnier sans chaussures ?

Nous sommes entourés d'eau, mais nous n'avons pas d'eau à boire. C'est un paradoxe. Nous avons la mer, nous avons le fleuve, beaucoup de lagunes passent par ici mais nos populations n'ont pas d'eau à boire. Alors si on dit ça devant le commun des mortels, il dit mais ce n'est pas possible! Mais pourtant c'est la réalité. Dans certaines zones de la commune, pour avoir de l'eau, il faut aller au-delà de 1200 mètres en profondeur. Sinon, l'eau que nous trouvons est saumâtre. Nos populations utilisent les cours d'eau pour faire la lessive, la vaisselle, mais elles se réservent toujours un point où elles se disent que l'eau est potable. Est-ce la réalité ? On n'en sait rien.

L'autre problème à Grand Popo c'est la nature transfrontalière de vos cours d'eau?

Quand on parle des eaux transfrontalières, je pense que la zone est très bien située. L'Ong Eco-Ecolo nous appuie en matière de gestion de l'environnement et surtout par rapport aux eaux transfrontalières. Je peux dire que l'eau de la lagune ou du fleuve Mono que nous utilisons subit une évaluation. Je veux parler d'abord de l'aménagement de Nangbéto qui doit en principe nous fournir de l'électricité. Mais nous ne bénéficions pas de cet aménagement à Grand-popo. Nous avons plutôt les effets nocifs. Si par malheur un paysan se retrouve dans son champ et que le barrage fait une lâchée d'eau, c'est fini. Au début, nous recevions des informations sur la programmation des lâchées d'eau. Mais depuis un certain temps, il n'y a plus d'informations. Donc, les lâchées d'eau nous surprennent et si jamais un paysan se retrouve dans son champs, il est emporté. Et nous déplorons souvent ce fait.

Qu'en est-il des inondations dans la région ?

Il y a le phénomène de l'inondation naturelle. Au début, il se manifestait tous les cinq ans mais à la date d'aujourd'hui c'est un phénomène presque annuel. Quand l'inondation s'installe, on a des dégâts sur les maisons des habitants, il y a des noyades et beaucoup d'autres phénomènes. Ça détruit les cultures des paysans et même parfois les réserves s'en vont.

Pourtant, il semble bien que les populations souhaitent**Benjamin Ablo, Maire de Grand-Popo****les inondations. Comment explique-t-on ce paradoxe ?**

C'est compréhensible. Au retrait de l'eau, ce phénomène est tellement apprécié des populations, qu'elles souhaitent l'inondation chaque année. Quand on est inondé, on n'est pas content mais ces mêmes populations souhaitent l'inondation parce que pendant les inondations, elles arrivent à produire beaucoup de poissons. Au retrait de l'eau, ça fertilise les sols et cela permet aux cultures de bien prendre. Mais pendant qu'elle est là, elle détruit leurs maisons. C'est ce qui a amené à la conception d'un programme de gestion intégrée des ressources en eau au niveau de la commune de Grand-Popo. Ce programme consiste à aider les populations à se préparer contre la venue de l'eau, à les gérer quand l'eau s'installe, à tirer le maximum et à limiter les dégâts. Ce programme, ne pouvant pas être seulement pour la commune de Grand-Popo, il a été élargi aux autres communes riveraines. L'élaboration avec toutes les communes est en cours pour qu'on puisse avoir un programme commun de lutte contre les inondations.

Comment pensez-vous faire face à la question de l'ensablement du fleuve?

Le fleuve est totalement ensablé parce quand l'eau se retire après une inondation, elle ramène du sable. Le fleuve est totalement ensablé, le lit est totalement réduit si bien qu'à la prochaine inondation, l'eau prend beaucoup plus d'espace que l'année précédente. Voilà le dilemme auquel nous sommes confrontés. Quand on va faire le désensablement, l'eau va rester plutôt dans le lit qu'on lui aurait creusé. Cela permettra de faire la reproduction du poisson et de rendre le fleuve navigable. A ce sujet, on a une association intercommunale, qui regroupe cinq communes : Grand-popo, Comè, Ouidah, Pomassè et Abomey-calavi.

Pour ceux qui connaissent le Bénin ou Cotonou, c'est par Grand-popo qu'on peut naviguer jusqu'à Calavi. Il y a un canal qui existe pour ça mais qui est aujourd'hui totalement bouché. Il faut désensabler et le rendre navigable.

Nous accompagnons le désensablement par la protection des berges. Il y a plusieurs méthodes, on fait l'enrochement, on met des roches tout au long de la berge pour protéger le lit du fleuve ou on permet la reproduction des plantes sur la berge lagunaire. C'est ce que l'Ong Eco-Ecolo fait actuellement. Elle a un projet sur le Bénin et le Togo où la berge doit être replantée en mangrove. Si on fait ça on permet de limiter naturellement les effets.

Vous savez, les effets qu'on a enregistré c'est-à-dire l'ensablement de la lagune, ont fait que beaucoup de populations ont quitté la ville. Vous savez que nous sommes des pêcheurs d'origine. Mais s'il n'y a pas de poisson dans l'eau, vous allez pêcher quoi ? L'eau est à moins d'un mètre de profondeur donc il n'y a plus de reproduction, les gens s'en vont. Donc, en désensablant, je crois que ça va faire revivre la population. Nagbéto, à la date d'aujourd'hui, ne fait rien pour les effets qu'elle envoie à Grand-popo. Il n'y a pas une mesure sociale pour accompagner les communes qui sont en aval de l'embouchure. Normalement, il faut penser à l'aménagement du site à des fins agricoles.

Ce programme n'est pas mise en œuvre jusqu'à la date d'aujourd'hui. Ça fait que beaucoup de jeunes, de bras valides quittent la zone pour aller gonfler des populations à Cotonou. La commune n'est pas restée les bras croisés. On sait que tout cela demande beaucoup d'argent. Mais avec les moyens que nous avons eus, nous avons fait notre politique.

On dirait que votre plus gros cauchemar est le barrage de Nagbéto...

Si je dois revenir sur Nagbéto, il faut résumer que nous subissons les effets néfastes de ce barrage ; mais en retour nous n'avons pas 10% de l'électricité produite. Si tout au moins toute la commune était couverte d'électricité, on dirait qu'on a le bien mais voilà le mal qui l'accompagne. Mais c'est le côté néfaste qu'on a beaucoup plus.

Comment gérez-vous, monsieur le maire, le phénomène des plantes envahissantes ?

Il y a l'Ong Eco-Ecolo qui nous aide beaucoup. Quand il y a les inondations, elle permet la prolifération des plantes envahissantes. La jacinthe d'eau par exemple. Nous

RENCONTRE

avons un programme pour débarrasser l'eau de ces envahisseurs.

La commune de Grand Popo, est également confrontée à l'avancée de la mer qui fait de nombreuses victimes.

Du fait que nous prélevons du sable sur la côte accélère l'avancée de la mer. Le conseil communal a décidé d'arrêter l'exploitation du sable marin. Avant même que le décret présidentiel ne soit pris pour interdire la chose, le conseil communal avait déjà arrêté deux ou trois mois plus tôt. Vous comprenez avec moi que c'est cette activité qui donne le maximum de ressources à la commune. Le fait de l'avoir arrêté a créé un déficit budgétaire qu'il fallait combler. Mais nous n'avons eu personne pour nous aider à combler ce déficit. La solution, on a décidé de commencer le désensablement nous-mêmes. Nous avons octroyé une partie des eaux à un opérateur économique pour extraire le sable qui est dans la lagune. Ce sable pourra être vendu aux populations pour générer un peu de ressource. L'opération-là est en cours actuellement. Mais la commune n'ayant pas assez de moyens, n'a pas pu l'étendre parce qu'il y a des zones où l'installation ne sera pas économiquement rentable. Celles qui sont là où il y a un peu de pistes, on leur a déjà mis ça en valeur. Actuellement on est en train de désensabler jusqu'à une profondeur de 5 à 6 m par endroits, selon ce que les études ont révélé. Petit à petit on espère couvrir une très grande surface. L'opération était prévue pour le début de l'année mais on a connu un peu de retard. Le sable est là mais la piste pour l'évacuer c'est maintenant qu'elle est en train d'être construite. Vous convenez que c'est ce qui va donner encore un coup au budget de l'année. Mais on va essayer de s'y mettre pour que ça soit opérationnel maintenant pour que dès l'année prochaine, on en souffre plus. Voilà un peu brossé de manière ramassée, le problème de la gestion des eaux.

Quelle politique avez-vous pour la résolution des conflits transfrontaliers éventuels ?

A ce propos, l'Ong Eco-Ecolo a un programme sur les deux communautés. Nous avons élaboré à Grand-popo un programme de lutte contre l'inondation. Mais nous n'avons pas voulu garder ce programme propre à nous parce que si nous mettons tout à Grand-popo et que rien n'est fait à Athiémé, c'est qu'on n'arrivera pas à bout. On a fait un programme communal qu'on est en train d'élargir aux départements. Toutes les communes qui sont concernées dans le département sont dans le programme. Nous avons chargé Eco-Ecolo pour la partie togolaise pour être notre relais mais cela n'a pas empêché que le conseil communal ait des contacts avec les autorités d'Anécho surtout pour régler les conflits qui naissent. Car, il y a des conflits qui naissent et qui sont toujours liés aux territoires c'est-à-dire à la portion de terre que telle communauté considère lui appartenir. Vous savez, entre le Bénin et le Togo, c'est le cours d'eau qui fait la frontière. Donc la frontière s'interprète d'une manière ou

RENCONTRE

d'une autre. Et souvent on arrive à se mettre en contact avec nos homologues togolais pour gérer ces conflits. De cette même manière, il y a une association de cinq communes ayant en commun un cours d'eau. C'est inter-communal. Le programme couvre également ces zones. Il y a aussi des conflits de mariage d'école, etc.

Peut-on avoir une idée de ce que génère pour la commune l'exploitation du sable fluvial ?

De l'exploitation du désensablement, en principe si c'était mis en place depuis le début de l'année, cela devrait déjà nous rapporter une cinquantaine de millions. On n'a pas pu parce qu'il fallait que l'entreprise s'installe et commence par extraire le sable. Mais aujourd'hui c'est là. La seule chose qui fait défaut, c'est la voie. On a environ trois kilomètres de pistes à construire et qui est aujourd'hui en construction. Mais il faut avouer que ce n'est pas la période propice pour construire une piste.

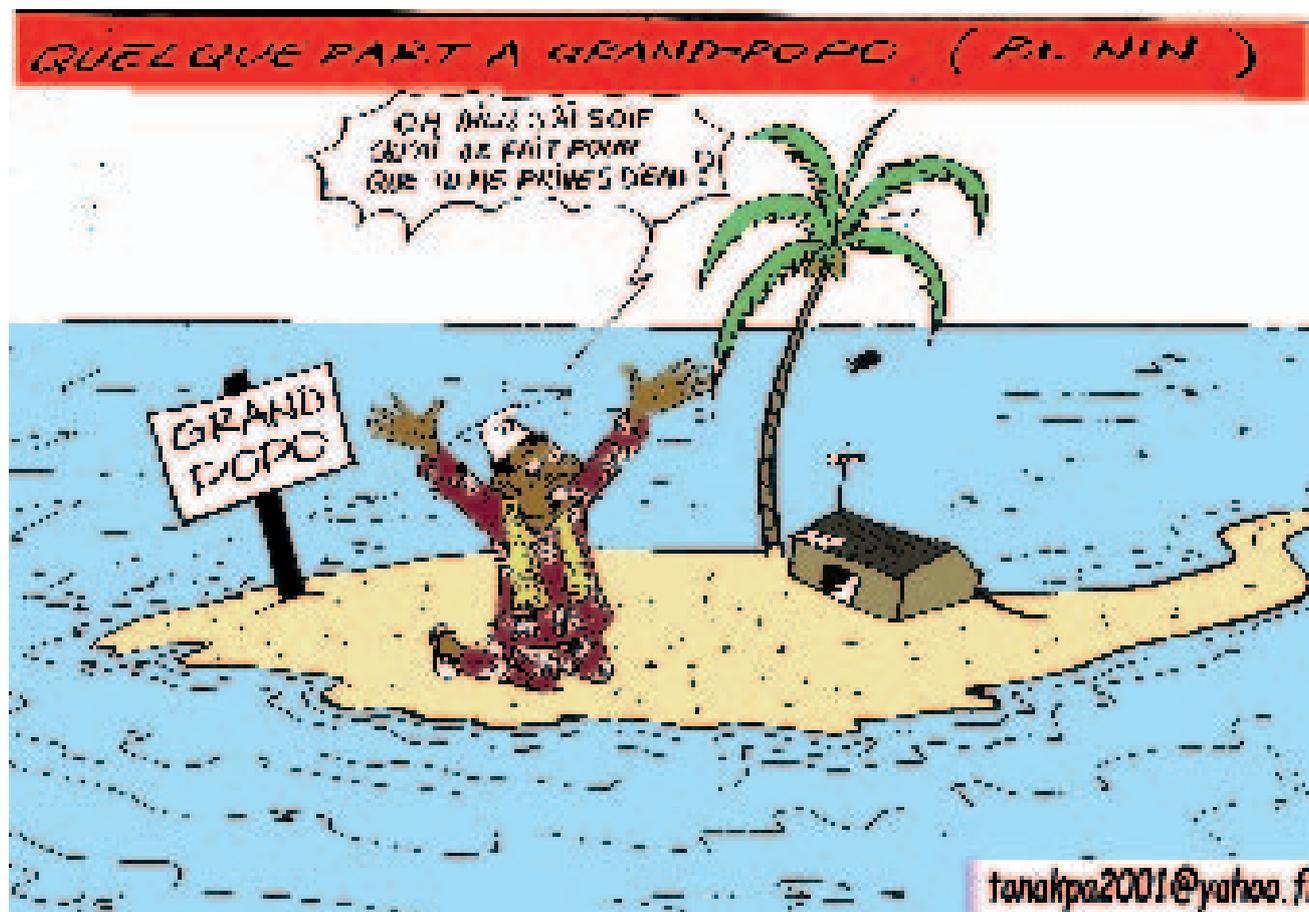
Dites-nous monsieur le maire, comment se produit la jacinthe ?

La jacinthe d'eau est essentiellement produite par les eaux lâchées par Nagbéto. Il semble que dans leur barrage il

doit en avoir. Ce n'est pas la lâchée en elle-même qui cause l'ensablement. Mais c'est la vitesse à laquelle l'eau passe qui ronge les abords des cours d'eau et fait retomber le sable dans l'eau et au fur et à mesure que rien n'est fait, ça ne fait que de s'élargir. Si vous allez à Athiémé, vous allez constater que même la résidence du maire est menacée parce qu'elles sont plus fortes et la vitesse de l'eau à ce niveau est plus forte. Il n'y a pas que les lâchées de Nagbéto qui créent l'inondation. Les changements climatiques aussi y sont pour quelque chose. L'eau de pluie depuis le fleuve mono jusqu'ici entraîne également du sable. Les dégâts en vies humaines sont énormes.

A propos de l'absence quasi-totale de l'eau potable, pouvez-vous nous donner le taux de couverture en eau de la commune ?

Il y a un taux de couverture de 30% des réseaux de la Soneb à Grand-popo dans l'arrondissement central. L'eau souterraine existe mais elle n'est pas potable. Les bailleurs de fonds disent que s'ils doivent aller chercher l'eau potable à 1200 m qu'ils préfèrent conduire l'eau d'ailleurs vers ici. Actuellement les eaux qui sont utilisées à Grand-popo viennent de Comè. Il y a nos partenaires qui nous ont aidés à renforcer la station de pompage de Comé en leur fournissant des équipements pour pouvoir augmenter le débit.



Par Hénoc ALLAGBADA (*Le Municipal / Bénin*)**COMMUNICATION**

Gestion des eaux partagées par les collectivités locales

Une étude de cas du bassin transfrontalier du Mono

L'exploitation du bassin partagé du Mono entre le Bénin et le Togo, a fait l'objet d'une étude réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO). Cette étude révèle que la gestion du bassin comporte d'énormes problématiques environnementales et socioéconomiques.



Grégoire ALE, Directeur de la planification et de la gestion des eaux / DG Eau

« Ce cours d'eau est confronté à des problèmes d'érosion des sols et de baisse de la productivité des sols, des berges et ensablement du fleuve, la forte vulnérabilité des communautés aux inondations, les divers conflits d'usage de l'eau et leurs impacts négatifs sur la productivité des zones humides ». Tel est l'un des aspects de la présentation de cette étude de cas faite le 20 juillet 2009, par Grégoire Alé, Directeur de la Planification et de la Gestion de l'Eau/DG Eau du Bénin.

Elle aura permis aux professionnels de médias, d'appréhender le mode de gestion de ce cours d'eau utilisé comme source d'énergie par le Bénin et le Togo, conformément aux Conventions de coopération.

Par ailleurs, le Directeur de la Planification et de la Gestion de l'Eau/DGEau a expliqué que la construction et la mise en service du barrage hydroélectrique de Nangbéto en 1987, dont la gestion a été confiée à la Communauté Electrique du Bénin (CEB) est également une source de préoccupation, « puisqu'elle ne prend pas en compte la gestion globale du bassin mis à part l'aménagement hydroagricole de 40.000 hectares », a souligné M. Alé.

En vue de palier toutes les insuffisances liées à l'exploitation du cours d'eau transfrontalier, Alé Grégoire souhaite qu' « une coopération bilatérale pour la gestion intégrée des ressources en eau du bassin » soit mise en place pour créer les conditions favorables pour la connaissance et la conservation des ressources en eau. Il préconise également, l'harmonisation des pratiques pour assurer une gestion effective et durable des ressources en eau du bassin. La lutte contre l'érosion côtière, la mise en synergie des efforts et la formalisation de la participation des différents acteurs concernés et de la société civile du bassin aux niveaux bi-étatique, national et local, engagés dans les processus de décision, sont, pour lui, autant de défis à relever dans « une vision partagée et commune de la gestion des bassins transfrontaliers ». La mise en œuvre d'un processus de vision partagée fondé sur un cadre juridique et sur une politique concertée doit donc traduire l'engagement des deux États membres à mettre en place un plan d'actions pour le développement de ce bassin fluvial partagé, afin de bénéficier de façon commune des retombées de sa bonne gestion, a par ailleurs affirmé M. Alé.

COMMUNICATION

Par Assane Koné (*Le Republicain /Mali*)

EAUX : Une gestion commune pour des ressources partagées

« D'une gestion fragmentée des ressources transfrontalières en eau, le moment est arrivé de passer à une gestion partagée », c'est en substance la conclusion faite par M. Grégoire Alé, Directeur de la planification et de la gestion de l'eau, à la direction générale de l'eau du Bénin, au terme de sa communication sur les implications et l'importance de la problématique des eaux transfrontalières pour l'Afrique de l'ouest.

Monsieur Grégoire Alé, Directeur de la planification et de la gestion de l'eau, à la direction générale de l'eau du Bénin, a entretenu les journalistes sur les implications et l'importance de la problématique des eaux transfrontalières pour l'Afrique de l'Ouest.

L'expert béninois a défini les eaux transfrontières ou transfrontalières, comme des eaux superficielles et souterraines partagées entre deux ou plusieurs pays. Selon lui, le monde compte 263 bassins transfrontaliers dont 59 en Afrique. Les bassins africains couvrent 62% de la superficie du continent. Avec 25 bassins partagés, l'Afrique de l'Ouest est la région la

mieux dotée en Afrique. « A l'exception du Cap-Vert, chaque pays partage au moins un cours d'eau transfrontalier », a indiqué Grégoire Alé. Ces eaux partagées qui devaient constituer une bonne opportunité de collaboration entre les Etats, sont malheureusement parfois des sources de conflits. Pour cela, l'expert béninois des questions d'eau a proposé quelques pistes afin que les bassins partagés soient des espaces de coopération pour le développement plutôt que des lieux de confrontation. Il a suggéré de passer de la gestion fragmentée par usages et par pays à une gestion partagée et intégrée.



Par Diane Aurore KINDJI (*Fraternité / Bénin*)

COMMUNICATION

Convention 97 des Nations Unies sur les cours d'eau internationaux Un outil de gestion des eaux transfrontalières en Afrique de l'Ouest

Adoptée en Mai 1997 par l'Assemblée générale des Nations unies, la Convention des Nations unies sur les cours d'eau internationaux définit les droits et obligations des Etats qui ont en partage des cours d'eau. Du fait de la situation dans la région ouest-africaine où, à l'exception du Cap vert, tous les Etats partagent au moins un cours d'eau avec un Etat voisin, l'avènement d'un tel instrument ne peut qu'être souhaité. Etant donné que la mauvaise utilisation de cette ressource par l'un des pays entraîne inévitablement des effets néfastes dans l'autre et que l'utilisation de l'eau en commun n'est pas exempte de conflits régionaux, tels que cela a failli l'être entre le Niger et le Nigeria lors de la mise en œuvre du projet de réalisation du barrage de Kandadji, il apparaît nécessaire pour les pays de la sous-région de s'engager dans la voie de la coopération et de consolider cette option à travers le processus de ratification de la convention.

Dans la communication qu'il a donnée aux journalistes lors de l'atelier régional le 21 juillet dernier à Cotonou, le Pr Aboubacar Awaiss, membre du Comité Technique du GWP-AO et Coordinateur du programme régional eaux douces WWF, a expliqué que l'adoption de cette convention par les pays qui ont en partage un cours d'eau, apporterait une correction aux lacunes juridiques de la gouvernance internationale actuelle de l'eau. Elle fait donc office de cadre juridique exhaustif et cohérent. Selon M. Awaiss, cette ratification va permettre également de mettre tous les Etats au même niveau, d'intégrer les considérations sociales et environnementales dans la gestion du développement des cours d'eau internationaux. C'est pourquoi des efforts sont déployés pour accompagner les Etats de la sous-région à la



Aboubacar AWAISS, Membre du comité technique chez GWP/AO et coordinateur du programme WWF

ratifier. « C'est conscient de l'importance de la ratification de cette convention pour les pays de l'Afrique de l'Ouest que le Partenariat mondial de l'Eau, la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest et le WWF soutiennent certains pays de l'Afrique de l'Ouest pour la ratification de cet instrument. Les efforts communs entrepris par les partenaires ont incité certains pays tels le Bénin et le Ghana, à enclencher à leur tour le processus en vue de la ratification », a-t-il ajouté.

Point sur la signature de la Convention en A.O

La Côte d'Ivoire est signataire, mais n'a pas achevé le processus de ratification.

- **Le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Libéria, le Nigeria et la Sierra Leone ont voté** pour l'adoption de la Convention
- **Le Ghana et le Mali se sont abstenus ;**
- **Le Bénin, la Guinée, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal étaient absents** lors du vote.

FOCUS

Par K. Mara (Le Lynx- La Lance /République de Guinée)

L'eau, source de vie ou de conflit Le paradoxe du fleuve Mono

Le 22 juillet dernier, les journalistes séminaristes se sont rendus dans les localités de Grand Popo et de Athiémè (département du Mono), pour débattre avec les autorités locales et la population «des problématiques environnementales et socioéconomique liées à la gestion et à l'utilisation des ressources naturelles du bassin de Mono ». Histoire également de toucher du doigt, les réalités du terrain. Grande fut leur surprise.

L'assertion « l'eau c'est la vie » n'est pas une réalité dans ces localités. Elles sont en conflit permanent avec cette source de vie. « L'eau de la lagune subit des variations permanentes. Les populations de Grand Popo connaissent l'inondation puisque nous sommes entourés d'eau. Mais l'inondation venait tous les cinq ans. De nos jours avec l'installation du barrage de Nangbéto sur le fleuve Mono, le phénomène est devenu récurrent. Grand-Popo vit dans l'eau chaque année. L'inondation détruit les cultures des paysans et les habitations, alors qu'elles ne bénéficient pas des retombés du barrage. Nous n'avons même pas 10% d'électricité. Si au moins toute la commune était couverte d'électricité on aurait pu dire que nous profitons de ce qui nous crée des problèmes », s'indigne le maire de Grand Popo, M. Benjamin Clotaire Ablo. Le contraste c'est que l'inondation devenue récurrente, les populations auraient fini par prendre goût puisque pendant l'inondation explique le maire : « les populations font la pêche dans les périphéries des habitations, et en tirent beaucoup de revenus. Au retrait de l'eau les terres sont fertiles et ils cultivent », a-t-il ajouté. L'ensablement du lit du fleuve n'est pas passé sous silence.

Parlant de l'eau pour les ménages, le maire met l'accent sur le paradoxe de Grand Popo « Nous sommes entourés d'eau, mais nous n'avons pas d'eau à boire. Dans certaines zones de la commune, pour avoir de l'eau potable, il faut creuser à 1200 mètre en profondeur. Quand vous le dites au commun des mortels ils sont étonnés » explique le maire.

Dans le village de Nicoue Condji, les visiteurs sont accueillis au bord de la lagune Gbagan, par Amoussou Jose, personne Ressource. Comme le maire de Grand Popo, il déplore les activités du barrage Nangbéto sur le Mono. « Le cours d'eau est par moment salé parce que le barrage ne permet pas à l'eau de circuler. Ce qui fait que l'eau est envahie par des plantes proliférantes comme la jacinthe d'eau. Les poissons ont du mal à y vivre. Ce qui fait qu'on a perdu certaines espèces qui suivaient le Mono. Si bien que nous souffrons du manque de poissons ». A propos du caractère transfrontalier du fleuve partagé par le Bénin et le Togo voisin, le professeur Jose souligne : « Nous avons un programme de reboisement de la mangrove en partage avec le Togo. Nous n'avons enregistré aucun conflit avec le Togo parce que nos villages ne sont pas proches mais aussi la terre est de notre côté », a-t-il noté.

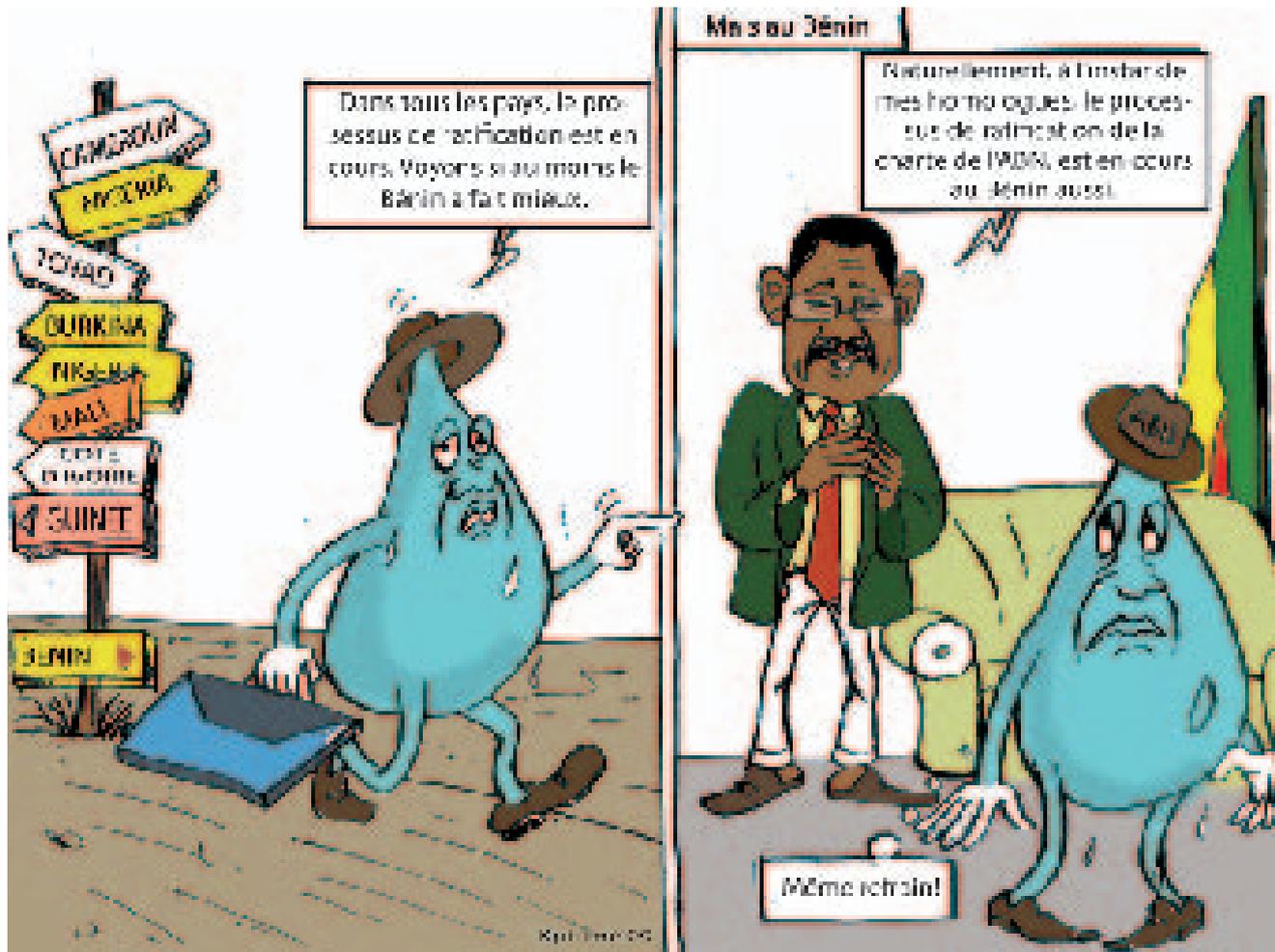
Dans l'après midi, la randonnée continue dans la com-

mune d'Athiémé. Après les souhaits de bienvenue de M. Anani Amavi Joseph, maire d'Athiémé, les journalistes et leurs hôtes se sont rendus au bord de la lagune. Constat, le fleuve est entraîné de gagner du terrain chaque année. Même l'habitation du maire située au bord de la lagune est sérieusement menacée. A en croire le maire, « à Athiémé, l'eau a fait des mécontents. L'histoire d'Athiémé a commencé avec la colonisation. Cette ville était un grand centre de commerce puisque les rails y étaient et le train venait, cela rendait fluide les activités. Mais dans les années 1947, Athiémé a connu une inondation qui a transporté une partie des rails donc le train ne venait plus ». Le barrage de Nangbéto encore source de



Vecteur d'intégration, le fleuve Mono constitue un paradoxe

problème : « Après les indépendances, le barrage de Nangbéto a été installé à la fin des années 1980 sur le Mono. Commence un autre calvaire, l'inondation qu'on connaissait chaque 5 ans est désormais présente chaque année. Avant Nangbéto, les populations vivaient de l'agriculture. Il y avait des palmiers à huile. Mais avec la constance de l'inondation, aujourd'hui rien. Même les poissons sont finis. L'étranger qui venait auparavant à Athiémé, était accueilli avec du poisson. C'est pourquoi, il y a parfois des conflits entre les populations et la CEB (Communauté Electrique du Bénin), puisqu'elles ne bénéficient pas des retombés du barrage », a-t-il confié. La gestion de ce fleuve transfrontalier n'est pas sans conséquence, le maire a noté quelques petits problèmes qui surgissent quelques fois entre Etats, que les notables des deux côtés du fleuve essaient de résoudre sans même impliquer les autorités au plus haut niveau de leur pays respectifs. Il s'agit par exemple des problèmes de déforestation, où de l'extraction du sable.



Solutions et avantages du Mono

Du côté de Grand-Popo, la commune s'attèle au désensablement du fleuve afin de le rendre navigable et permettre la reproduction des poissons. Egalement une association des communes victimes des phénomènes de l'inondation est entrain d'être mise en place. La commune a également décidé d'arrêter l'exploitation du sable marin, décision entérinée par un décret présidentiel. Quand aux avantages du fleuve, le maire de Grand-Popo note qu'ils sont minimes. Seulement la pêche qui se développe en période de crue?

Du côté d'Athiémé, les solutions proposées sont régionale, sous régionale et nationale. La solution régionale, il s'agit pour le Benin et le Togo de corriger le lit du fleuve en endiguant. Pour la sous régionale, il s'agit de mettre un pont sur le Mono pour relier le Togo au Benin. Afin de faciliter la circulation non seulement entre les deux Etats et d'autres. Pour la nationale, il s'agit de faire des investissements à l'interne. Pour atteindre cet objectif ambitieux, les autorités de Athiémé ont souhaité l'aide du gouvernement béninois mais aussi et surtout des bailleurs de fonds.

A propos des avantages qu'ils tirent du Mono, le maire répond : « Si on passe au vote par rapport aux avantages que les populations tirent du fleuve, la majorité voterait pour que le fleuve disparaisse à jamais. Parce qu'elles ne savent pas encore la richesse que ce fleuve peut apporter. Le fleuve au lieu d'être source de bonheur est devenu source de malheur. Il faudrait donc réaliser d'autres travaux pour qu'on puisse en profiter », a-t-il conclu.

FOCUS

Par Sani Aboubacar (L'événement / Niger)

Les instruments de gestion des eaux partagées Assurer une meilleure gestion des eaux transfrontalières

La plupart des pays africains ne sont pas autonomes en matière des ressources en eau. Cette interdépendance des pays à laquelle s'ajoutent la multiplication des projets de grands barrages et la réduction drastique de la disponibilité des ressources en eau du fait des changements climatiques, augmente les risques de conflits autour de l'eau en Afrique de l'Ouest. La gestion des cours d'eaux partagés demeure à cet effet un véritable défi pour les pays.

La gestion concertée des ressources en eau revêt une importance capitale pour les pays de l'Afrique de l'Ouest. Et pour cause, beaucoup de ces pays partagent en commun des cours d'eau qui marquent parfois les frontières entre deux pays. C'est le cas du fleuve Mono qui, sur environ cent kilomètres, constitue la frontière naturelle entre le Bénin et le Togo. Selon le professeur Awais, responsable du programme eaux douces de WWF Afrique de l'Ouest, 25 bassins sont partagés par plusieurs pays. En outre, 52 bassins sont partagés à travers le continent, soit 62% de la superficie de l'Afrique. On dénombre également toujours selon la même source, 263 bassins transfrontaliers dans le monde.

Le besoin en eau étant essentiel pour le développement de tout pays, la création d'un cadre de concertation pour juguler les éventuels conflits autour de l'eau s'avère plus que nécessaire. Jusqu'ici, les conflits générés par la gestion des eaux partagées ont, d'une manière générale, été réglés par des formules de coopération, à l'exemple du conflit entre le Niger et le Bénin autour de l'île de Lété. Aujourd'hui, il se crée autour des principaux cours d'eau transfrontaliers des organes de gestion comme c'est le cas du fleuve Niger avec l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), a dit le professeur Awais Aboubacar. Ces organisations, a-t-il poursuivi, exercent à la fois des fonctions de développement et de réglementation. Cependant, l'effectivité et l'efficacité du rôle des organisations de bassin sont variables. Ainsi, certaines de ces organisations semblent plus dynamiques que d'autres. Créée en 1963, l'ABN par exemple, fait l'objet depuis, d'une divergence d'intérêt des pays membres. Pourtant, affirme M. Grégoire Alé, Directeur de la planification et de la gestion de l'eau au Bénin, l'ABN a depuis sa création mis un accent particulier sur le rôle de promotion du développement, l'élaboration et l'exécution

du plan de mise en œuvre des eaux du bassin. Cependant, le niveau de coopération entre les Etats membres reste faible, malgré les nombreuses révisions de la convention portant création de cette organisation, souligne M. Grégoire Alé. Outre ces instruments régionaux, on relève d'autres accords internationaux comme la convention des Nations Unies de 1997 sur les utilisations des cours d'eaux partagés à des fins autres que la navigation.



La gestion des eaux partagées constitue une opportunité pour les pays

Produit de plus de 30 années de réflexion et débats d'experts, la convention des Nations Unies sert de norme internationale sur la définition de la responsabilité des Etats dans la gestion des eaux transfrontalières. Elle énonce les grands principes comme ceux de l'utilisation « équitable et raisonnable » des cours d'eau partagés, l'obligation de ne pas causer des dommages significatifs à des pays tiers. Les Etats traînent les pas à engager le processus de ratification de cette convention. Toutefois, ils s'en inspirent de plus en plus dans la définition des codes de conduite et principes généraux de gestion des cours d'eau partagés. On retiendra également le cas de la convention de Ramsar sur les zones humides à laquelle s'ajoutent des instruments locaux mis en place par les populations riveraines, afin de prévenir les éventuels conflits.

Par Oulimata DIOP (*Le Matin /Sénégal*)**REPORTAGE****FLEUVE MONO : Une richesse qui ne nourrit plus**

Il est 18 heures passées sur le fleuve mono, à une centaine de kilomètres de la capitale Béninoise. Sur la rive située dans la commune d'Athiémé (Bénin), quelques femmes sont en pleine lessive. A côté, d'autres se baignent tranquillement. De l'autre côté de la rive situé dans la partie togolaise, l'on aperçoit des hommes et des femmes en pleines activités. Ce même fleuve, partagé entre les deux communautés riveraines, sert de limite entre les deux Etats que sont le Bénin et le Togo. Un tour le long de la rive du fleuve révèle de nombreuses craintes des populations riveraines. Reportage au cœur des eaux.

Deuxième fleuve du Bénin après l'Ouémé, le fleuve Mono est long d'un peu plus de 500 kilomètres. Il sert aussi de frontière entre plusieurs communes du Bénin comme Grand Popo et Athiémé où nous avons effectué une visite, mais aussi Djakotomé, entre autres et le Togo. D'après le maire d'Athiémé, M. Anani Amavi Joseph, le Mono, sert de frontière naturelle entre le Bénin et le Togo sur environ 40 km dans sa commune. Le fleuve enregistre ses grandes crues pendant les mois d'août, septembre et octobre inondant toute la ville. Ces inondations qui arrivent de façon soudaine sont renforcées par les lâchées d'eaux opérées par la Communauté Électrique du Bénin (CEB) à partir du barrage de Nangbéto causant d'importants dégâts humains, économiques et matériels, selon les années.

Autrefois très poissonneux, le fleuve Mono est aujourd'hui sans poissons contraignant, selon l'adjoint au maire, M. Houssou Jean, « les pêcheurs à abandonner le fleuve pour se convertir à d'autres activités comme l'agriculture ou à aller faire la pêche dans d'autres eaux ». En plus des pêcheurs qui ont fui la localité, M. Houssou indique que « La crue de 1947 a aussi emporté le pont qui reliait le Bénin au Togo. Les inondations ont détruit les rails et tous les grands services ont été déplacés vers d'autres villes ». A toutes ces difficultés s'ajoutent les effets néfastes de l'installation du barrage de Nangbéto constituant une source de grandes préoccupations pour les populations riveraines qui n'en profitent pas.

Pour l'agriculture, même si les inondations ne permettent pas de faire de bonnes récoltes, les eaux du fleuve servent à faire du maraîchage. M. Houssou explique aussi que « le fleuve que partage le Benin et le Togo permet le transport des populations ». Un projet d'aménagement de la vallée du Mono serait en cours », selon l'adjoint au maire d'Athiémé.

Les crues du fleuve Mono font beaucoup de dégâts presque tous les ans. « Elles emportent les récoltes, détruisent les maisons, font beaucoup de sans abris et causent des



Une vue partielle du fleuve Mono

noyades ». Une situation qui a amené certaines populations riveraines que nous avons rencontré souhaiter la disparition du fleuve comme la meilleure solution pour la fin de leur calvaire.

Par ailleurs, sur les éventuels conflits entre les deux Etats, le Maire d'Athiémé affirme que le Togo et le Bénin sont des peuples amis et rares sont les problèmes qui surgissent entre eux. Cependant, précise M. Anani Amavi Joseph : « il y a quelques rares conflits provoqués par l'extraction du sable, la déforestation à des fins de production de pirogues qui contribuent à l'élargissement du fleuve, avec les feux de brousse ». En plus de cela, nous dit M. Joseph Anani Amavi « on jette du n'importe quoi dans le fleuve, des ordures, certains y défèquent à côté d'autres qui consomme la même eau ». Les fils électriques qui traversent les champs constitueraient un autre problème, selon le maire, et créent une insécurité pour les populations.

Au regard de ces problèmes, les autorités locales font ce qu'elles peuvent pour sensibiliser les populations sur les deux rives. En effet, les autorités des deux pays pour la viabilisation du bassin du fleuve Mono auraient convenu la construction d'un pont reliant les deux rives.

OPINION

Par Michael Simire (*Daily Independent /Nigeria*)
Dzifa Azumah (*Ghana News Agency /Ghana*)
Obi Amako (*The Sanitarian /Nigeria*)

Conflits potentiels autour des eaux partagées en AO, selon des experts Exhortation aux Nations à Ratifier la Convention sur les cours d'eaux

Malgré l'existence de plusieurs plateformes de coopération sur la gestion des eaux transfrontalières, de nombreux pays de la sous-région Ouest Africaine courent le risque d'entrer en conflits avec leurs voisins au sujet du partage des cours d'eau, selon une équipe d'experts.

Dans un passé récent, le Nigeria était impliqué dans un face à face avec le Niger à propos de la construction par ce dernier d'un barrage en amont du fleuve Niger, le Ghana a accusé le Burkina Faso de lâchées d'eaux imprudentes en amont et un cas similaire s'est produit entre le Togo et le Bénin ayant conduit à une inondation à grande échelle des habitations en aval du fleuve Mono. Les observateurs croient que ces scénarios – qui ont provoqué des pertes en vies humaines et des replis économiques – pourraient s'aggraver si des dispositions ne sont pas prises pour anticiper d'autres événements.

Dans les six bassins fluviaux transfrontaliers d'Afrique de l'Ouest, le Nigeria partage la majorité de ses points d'eau comme le fleuve Niger et le Lac Tchad avec d'autres pays, alors que le Ghana partage la Volta avec six pays et le Bénin partage le Mono avec le Togo.

Outre le Nigeria, l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) – qui vise à assurer une gestion collaborative des ressources en eau – comprend le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Tchad, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali et le Niger.

L'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), chargée de la gestion de l'agriculture, de l'hydroélectricité et de la transhumance entre autres, comprend le Ghana, le Mali, le Bénin, le Togo, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso.

Chargée de la régulation de l'utilisation des eaux du lac et du bassin pour le développement de l'élevage, de l'agriculture, de la pêche et des ressources en eau, la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), vieille de 45 ans comprend le Cameroun, le Tchad, le Niger, la République Centrafricaine et le Nigéria.

Cependant, le Bénin et le Togo n'ont pas encore mis en place un organe formel pour l'administration officielle du partage du fleuve Mono, qui forme la frontière entre les deux pays francophones.

Mme. Flavia Loures du World Wildlife Fund (WWF) avec les co-auteurs Dr. Alistair Rieu-Clarke de l'UNESCO et Mme. Marie-Laure Vercambre de Green Cross International estiment que l'ABN, l'ABV et la CBLT n'ont pas jusque là tout le dispositif pour régler certains problèmes qui pourraient survenir sur les cours d'eau.

Un cours d'eau est une entité d'eaux de surface et souterraines qui comprend le cours principal du fleuve, ses affluents et ses défluent, ainsi que les lacs, les zones humides et les aquifères liés.

Dans une publication récente du WWF, les experts de la conservation de la nature ont affirmé que les accords gouvernant les bassins du Niger et du Lac Tchad manquaient

de critères d'allocation de l'eau et n'imposaient pas d'échanges d'informations.

Ils ont ajouté que les accords de l'ABV manquaient de capacité à anticiper les conflits et ne clarifient pas les droits et les devoirs des pays en conflit sur les cours d'eaux.

Citant un cas s'étant produit il y a deux ans, le Ghana a accusé le Burkina Faso d'aggraver les inondations en aval en ouvrant les vannes de décharge d'un barrage dans les affluents en amont du fleuve.

"La Convention du Bassin de la Volta (CBV) est une importante disposition méritoire prise par les Etats concernés pour améliorer la coopération transfrontalière dans le bassin. Cependant, cette convention a peu à offrir pour éviter que ne se reproduise une situation similaire," ils ont ajouté, que la Convention des Nations Unies sur les Cours d'eaux traite plus en détails des conditions néfastes et des situations d'urgence, et pourraient être appliquée en complément de la CBV.

Les experts ont affirmé que la convention sur le fleuve Gambie ne concerne pas les eaux souterraines.

Selon eux, de telles lacunes ou défaillances pourraient être un sérieux obstacle à la coopération, et que la Convention des Nations Unies sur les Cours d'eaux pourrait servir de complément.

Loures, Rieu-Clarke et Vercambre ont exhorté les nations à adhérer à, et ratifier la Convention car la plupart des ressources en eau transfrontalière du monde manquent toujours de protection juridique suffisante.

"Dans la plupart des bassins, soit, il n'y a aucun accord de gestion en place, soit les accords existants sont inadéquats, ou tous les Etats du bassin ne sont pas parties des accords existants. Sans pareille protection, il sera difficile, sinon impossible, pour les Etats ayant des cours d'eau en partage de faire face de façon collaborative aux menaces existantes ou futures de la pression anthropique et du changement environnemental," notent-ils.

Adoptée en 1997 par l'Assemblée Générale des Nations Unies à une majorité écrasante, la Convention vise à compléter, faciliter et pérenniser la coopération sur les eaux transfrontalières. Elle gouverne l'utilisation, la gestion et la protection des cours d'eaux internationaux.

La Côte d'Ivoire, le Luxembourg, le Paraguay, la Tunisie, le Venezuela et le Yémen ont signé la Convention (pendant la période de trois ans où elle était ouverte pour signature) mais elle reste toujours à être ratifiée. La ratification s'applique quand l'acte final pour devenir partie est précédé d'une signature.

L'Irak, Le Liban, la Libye, le Qatar, la Suède et

OPINION



l'Ouzbékistan qui sont devenus des Etats contractants après la période de trois ans, n'ont pas signé mais ont directement accepté/approuvé/accédé à la Convention. De façon similaire, la Finlande, l'Allemagne, la Hongrie, la Jordanie, la Namibie, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, l'Afrique du Sud et la Syrie ont signé et ratifié la Convention.

Les observateurs croient que la situation pathétique maintenant est qu'à part la Côte d'Ivoire, qui a signé mais qui doit encore ratifier la Convention, aucun pays d'Afrique de l'Ouest ne l'a ni signée ni ratifiée. Ils ont lancé un appel aux six autorités de bassin fluviaux existant dans la région ainsi que celle devant être officiellement mise en place (Autorité du Fleuve Mono proposée) à faire pression sur leurs gouvernements pour qu'ils signent, ratifient/acceptent/accèdent à la Convention afin qu'elle entre en vigueur.

Selon les communications pendant un récent forum tenu semaine à Cotonou, au Bénin, impliquant des journalistes et des experts de l'eau, les pays ne devraient pas seulement ratifier la Convention, mais s'appropriier ses dispositions pour s'assurer qu'elle est réalisable pour que la

paix prévale en Afrique de l'Ouest.

"L'atelier régional pour les journalistes sur les eaux partagées en Afrique de l'Ouest" a été organisé par le Partenariat Mondial de l'Eau, Afrique de l'Ouest (GWP/AO), en collaboration avec l'Union Européenne (UE) et le Programme d'Appui à la Sécurité en Eau de l'Afrique de l'Ouest (PIWAG). Il a regroupé 33 participants de 10 pays Ouest Africains (Bénin, Togo, Ghana, Côte d'Ivoire, Sénégal, Guinée, Mali, Burkina Faso, Niger et Nigeria).

Le Ministre Béninois de l'Energie et de l'Eau représenté par sa directrice adjointe de Cabinet, Mrs Bintou Taro Chabi, a révélé que le pays a un potentiel en eau qui peut lui permettre de dynamiser son développement économique et social et de lutter efficacement contre la pauvreté. Mais, elle a ajouté que le Bénin était dans une situation d'interdépendance hydrologique avec plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest à cause du caractère transfrontalier ou international de tous ou d'une partie substantielle des cours d'eaux du pays, notamment le Mono, l'Ouémé, la Pendjari et le Niger.

Selon elle, la position du pays en aval des bassins hydrographiques de ces cours d'eaux le met dans une situation inconfortable en cas de dommages dus à une mauvaise gestion. Elle a indiqué que c'est pour cela que le Gouvernement Béninois s'efforce

constamment à promouvoir la gestion et l'utilisation rationnelle des ressources en eau du pays, non seulement pour une utilisation domestique et une distribution de l'eau potable, mais aussi pour garantir la croissance des activités agricoles et industrielles et pour stimuler la coopération avec les Etats ayant en partage les mêmes ressources en eau.

Elle a ajouté que "Le Gouvernement Béninois a soumis à l'Assemblée Nationale la demande d'autorisation de ratification de la Convention 1997 des Nations Unies sur le Droit lié à l'utilisation de Cours d'eaux Internationaux à des fins autres que la navigation."

Le Secrétaire Exécutif du GWP/AO, M. Dam Mogbante, a déclaré pour sa part que l'initiative de réunir les journalistes est né du constat que les journalistes ne se sentent concernés par l'eau que lorsqu'il se produit une pénurie, une catastrophe, ou tout autre fait divers susceptible d'intéresser leur lecteurs, auditeurs ou téléspectateurs. Selon lui, l'objectif est de changer cette perception et d'amener les journalistes à s'intéresser au quotidien à l'eau.

OPINION

Par Michael Simire (*Daily Independent /Nigeria*)
Dzifa Azumah (*Ghana News Agency /Ghana*)
Obi Amako (*The Sanitarian /Nigeria*)

Fleuve Mono: Endiguer les conséquences

M. Anani Mensah, un chef de famille de six enfants, a toujours compté sur sa pirogue pour son pain quotidien.

Il pratique sa pêche à Nicoue-Condji dans la province du Mono en République du Bénin, Afrique de l'Ouest.

Anani n'a connu que la pêche toute sa vie et a joui des bénéfices de la pêche dans ce don de Dieu qu'est le fleuve Mono pour sa ville.

Jour après jour, il jetait son filet dans le grand fleuve d'eau douce plusieurs fois jour et nuit à la recherche de différentes espèces de poissons vivant dans le fleuve.

Après les pêches nocturnes, Anani rapportait généralement sa prise à la maison où avec l'aide de sa femme et de ses enfants, ils séparaient le poisson destiné à la vente et celui réservé à la consommation familiale.

La femme d'Anani, Afiavi et leur première fille Ayele apportaient ensuite le poisson frais au marché local pour le vendre, une partie reste conditionnée pour être vendue comme poisson séché.

Pendant des décennies Anani dépendait de la pêche pour sa subsistance quotidienne et a même appris la pêche à son premier fils, tout comme son père la lui avait apprise. Mais les choses semblent avoir changé suite à la construction d'un barrage sur le fleuve Mono.

Anani a senti que cela a contribué à une soudaine baisse de la pêche, même quand les inondations, qui ne se produisaient alors qu'une fois tous les cinq ans sont devenues annuelles. Il a travaillé dur, jour et nuit sans réaliser la moindre prise.

Il a prié et consulté les dieux pour refréner cette évolution déplaisante mais aucune solution ne se profile à l'horizon. La frustration s'est alors installée car sa famille rencontrait la faim de façon quotidienne.

La fierté d'Anani a été blessée au fur et à mesure qu'il enseignait à Amavi une profession qui se meurt apparemment.

Comme plusieurs de ses collègues au village, Anani a été obligé de se convertir à l'agriculture, qui est aussi menacée par les inondations.

Le Professeur Anoussou Josee, Président du Comité de Ramassage chargé de l'observation de la croissance des plantes aquatiques du fleuve, a dit à une équipe de journalistes qui a récemment visité la commune que les rares pirogues présentes du côté de la commune où passe le fleuve, indiquent le faible niveau d'activités liées à la pêche là bas.

Il a confirmé qu'à cause des inondations imprévisibles du fleuve Mono, l'eau de mer de la lagune a commencé à couler dans ce qui était un territoire d'eau douce, conduisant à de nouveaux problèmes pour l'écosystème de la zone.

Face à ce dilemme, les bras valides des communes le long du cours du fleuve Mono diminuaient car les jeunes quittaient pour les villes.

Les observateurs ont décrit ce développement comme une



illustration de l'insensibilité du gouvernement au fléau qui affectait les populations locales.

Tout comme celles qui sont le long du cours du fleuve Mono du côté de la République du Bénin, les communautés vivant le long des fleuves dans les pays d'Afrique de l'Ouest particulièrement celles autour des 110 barrages situés dans la région crient à la détérioration de leurs vies sociales et économiques.

La plupart de ces communautés ont dû sacrifier leurs terres et leurs activités économiques pour le bien de leur pays, mais en retour il leur a souvent été dénié la substance pour laquelle elles se sont sacrifiées - électricité et eau potable.

Les gouvernements devraient-ils continuer à paraître indifférents jusqu'à ce que les communautés commencent à aller en grève? La réponse est non! Elles méritent d'être mieux servies pour refréner l'exode rural et faire en sorte que les citoyens se sentent égaux.

Par Edem Gadegbeku (Golfe Info / Togo)

RENCONTRE

Nikoue-Condji : une vie au rythme du fleuve

José Amoussou, Président du Comité de gestion des plantes proliférantes : « Nous reboisons la mangrove pour contrer le défaut de salinité »

Nikoue-Condji est un village béninois situé dans le département du Mono. Ici, les populations ressentent de plein fouet, de façon cyclique, depuis plusieurs années, les corollaires de l'installation sur ce cours d'eau du barrage hydroélectrique. José Amoussou, personne ressource dans ce village, évoque ce mal et des pistes de solutions qui lui sont apportées.

Info : En tant que membre d'une communauté vivant en amont du fleuve Mono, donnez-nous une idée des désagréments que vous essayez et qui sont liés au fonctionnement du barrage de Nangbéto ?

En saison pluvieuse et plus particulièrement en juin, on observe ce que nous appelons le « cycle du Mono » au niveau de notre zone d'habitation. Il s'agit d'un phénomène qui prend forme au niveau du Mono-nord (entre le Togo et le Bénin) et qui s'étend jusqu'à la localité de Kopégan via celle d'Agbodrafo, sans oublier l'embouchure du fleuve Mono. Depuis plusieurs années, ce cycle n'est plus visible à cause des installations du barrage hydroélectrique de Nangbeto. Un phénomène qui entraîne une modification de la composition chimique du fleuve Mono, notamment la perte de sa salinité. Cette non-salinisation est due au non-écoulement du fleuve Mono pour les raisons précitées, car le débit de ce fleuve diminue en juin.

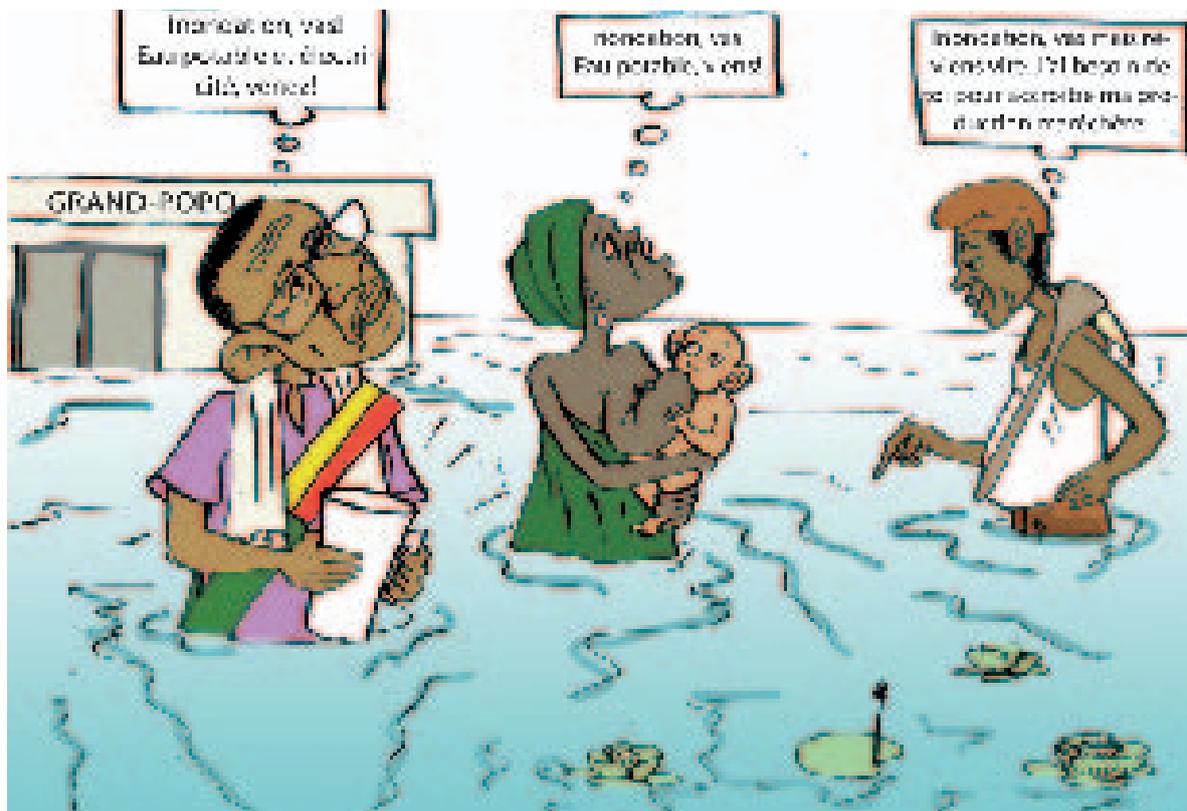
Les conséquences que nous populations, se situant en aval des installations du barrage de Nangbeto, ressentons pendant la période sus-décrite sont l'invasion du

Mono par des plantes proliférantes comme la jacinthe d'eau douce. Ces plantes disparaissent d'elles-mêmes lorsque le Mono retrouve sa salinité. Ce manque de salinité ne permet pas aux différentes espèces de poissons que l'on retrouve dans le Mono de s'y reproduire. Ce qui constitue un grand manque à gagner pour les populations riveraines de ce cours d'eau. En termes de conséquences de ce défaut de salinisation, on peut aussi citer la multiplication dans le Mono de reptiles qui y trouvent refuge et insectes nuisibles.

Par ailleurs, l'état saumâtre du Mono pendant la saison pluvieuse entraîne la migration des poissons vers des zones propices à leur reproduction.

Quelles sont les pistes de solution que vous explorez pour faire face à ce mal d'un point de vue local ?

(...) Je peux entre autres citer comme pistes de solution le reboisement de la mangrove le long du Mono à travers la semence de graines de palétuviers, aussi bien du côté béninois que togolais. Un projet a démarré dans ce sens dans notre zone d'habitation (...)



L'APPEL

DECLARATION DES FEMMES ET HOMMES DES MEDIAS EN FAVEUR DE L'ADHESION ET/OU RATIFICATION DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES DE 1997 SUR L'UTILISATION DES EAUX TRANSFRONTALIERES A DES FINS AUTRES QUE LA NAVIGATION PAR LES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

«Nous, femmes et hommes des organes de presse de dix pays de l'Afrique de l'Ouest à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal et le Togo ;

- Ayant participé à l'atelier régional organisé par le GWP-AO sur le thème «l'apport de la presse dans la gestion des eaux partagées en Afrique de l'Ouest», qui s'est déroulé du 20 au 24 juillet 2009 à Cotonou au Bénin ;
- Sensibilisés sur l'importance de la gestion concertée des cours d'eau internationaux pour le développement des pays de l'Afrique de l'Ouest ;
- Informés sur l'appartenance de tous les pays de l'Afrique de l'Ouest, à l'exception du Cap Vert, à au moins un des 25 bassins partagés de la sous région sur la soixantaine environ que compte l'Afrique ;
- Conscients de l'existence effective de facteurs potentiels ayant déclenché par le passé et qui menacent encore d'aggraver des tensions entre les Etats riverains des cours d'eau partagés en Afrique de l'Ouest ;
- Considérant que l'ensemble des Etats de l'Afrique de l'Ouest ont fait l'option responsable d'un règlement de tous les différends rattachés aux cours d'eau transfrontaliers par voie pacifique ;
- Vu les options stratégiques de gestion des ressources en eau faites par les Etats de l'Afrique de l'Ouest, qui sont en phase avec l'approche de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), depuis 1998 lors de la Conférence Ouest Africaine sur la GIRE tenue à Ouagadougou ;
- Conscients des opportunités que représente la mise en vigueur de la Convention des Nations Unies de 1997 sur le droit relatif

aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, en vue de la promotion de la coopération et la coexistence pacifique des Etats riverains en Afrique de l'Ouest ;

- Considérant que 12 ans après avoir été adoptée, la Convention n'a toujours pas été ratifiée par le nombre suffisant d'Etats requis à savoir trente cinq (35) pour son entrée en vigueur, et qu'aucun Etat ouest-africain n'est encore Partie à la date du 30 juin 2009 ;

Invitons ;

- Les Gouvernements des pays de l'Afrique de l'Ouest à procéder à l'adhésion de leur Etat ou à la ratification à la Convention dans les meilleurs délais possibles ;
- Les Honorables Députés du Parlement de la CEDEAO et de l'Assemblée Nationale de chaque pays ainsi que la société civile ensemble avec les presses nationales, à entreprendre des actions concrètes de compréhension et d'appropriation des principes de la Convention par les décideurs à différents niveaux ;
- Les organisations de la société civile et la presse des pays de l'Afrique de l'Ouest à mener des activités d'information et de sensibilisation à l'endroit du grand public, sur la pertinence de la Convention en tant que moyen pour renforcer la coopération régionale autour des ressources en eau partagées.»

Fait à Cotonou, le 24 juillet 2009,

Les participants.

**« Projet d'appui à la sécurité en eau de l'Afrique de l'Ouest,
par le renforcement du partenariat entre acteurs,
base de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau »
(PIWAG)**

Démarré depuis octobre 2007, ce programme rentre dans le cadre du plan d'action du Partenariat Ouest Africain de l'Eau (GWP/AO).

Objectif global: renforcer les stratégies et les politiques de gestion des ressources en eau pour contribuer à l'élimination de la pauvreté, d'améliorer le bien-être et protéger les ressources naturelles.
Il vise à contribuer à l'amélioration de la gestion et de la gouvernance de l'eau en Afrique de l'ouest.

BÉNÉFICIAIRES ET PARTENAIRES:

- ↳ Les premiers bénéficiaires sont les Partenariats Nationaux de l'Eau (PNE), les Organismes de Bassin (OB), les Institutions de formation et de recherches et les agences environnementales.
- ↳ Les bénéficiaires secondaires sont les décideurs, les agences gouvernementales et les institutions régionales en charge de la gestion des ressources en eau qui verront leurs capacités renforcées grâce au projet en termes de collaboration effective.

Le PIWAG est soutenu financièrement par la Commission de l'Union Européenne à travers la Facilité ACP/UE de l'eau et le Partenariat Mondial de l'Eau (GWP).

Coût total : < EUR > 2 546 429 - 75% soit < EUR > 1 909 822 par l'UE et 25%, soit < EUR > 636 607 par le GWPO.

Durée du PIWAG : trois (3) ans - octobre 2007 à septembre 2010.

Le PIWAG s'étend aux 16 pays de la sous région ouest africaine particulièrement ceux ayant un PNE.

RÉSULTATS ATTENDUS :

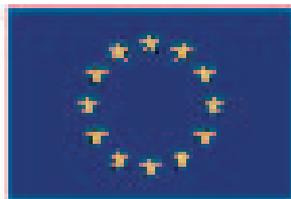
- ↳ La GIRE est prise en compte dans les réformes du secteur de l'eau dans les pays de la sous-région
- ↳ Les programmes et outils GIRE sont élaborés aux niveaux régional, national et local
- ↳ La coopération et la coordination des acteurs du secteur de l'eau sont améliorées
- ↳ Les PNE et les OB (particulièrement les organismes de gestion des questions transfrontières) sont établis et/ou renforcés pour jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre de la GIRE

ACTIVITÉS

Tenue régulière des rencontres de partenaires de l'eau de la région pour échanger
Atelier régional sur la mobilisation des fonds à l'attention des secrétaires exécutifs des PNE
Atelier régional de sensibilisation et de liaison avec les journalistes et parlementaires de la région

Contacts: GWP AO Secretariat- Dam Mogbante, coordinateur régional (dammogbante@gmail.com)
Aurélié Vitry, Network officer, GWP Secretariat (aurelie.vitry@gwpforum.org)

Avec le financement de l'Union Européenne



Projet d'Appui à la Sécurité en Eau de l'Afrique de l'Ouest (PIWAG)

Convention 9 ACP RPR 39 # 91 entre la Commission Européenne et le GWP
GWP/AO Secrétariat- Ouagadougou- Burkina Faso, E-mail : watac@fasonet.bf
Téléphone : +226 50 36 62 12 - Fax : +226 50 36 62 08

QUELQUE PART A GRAND-POPO (BENIN)

OH DIEU, J'AI SOIF
QU'AI-JE FAIT POUR
QUE TU ME PRIVES D'EAU ?

GRAND
POPO

P
A
R
A
D
O
X
E

tonakpa2001@yahoo.fr

QUELQUE PART DANS LE DESERT DU TENERE (NIGER)

OH DIEU, J'AI SOIF
QU'AI-JE FAIT POUR
QUE TU ME PRIVES D'EAU ?

